

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS818

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, après la seconde occurrence du mot :

« logement, »,

insérer les mots :

« à sa mobilité, à sa situation familiale, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux préciser les situations relevant prioritairement d'un accompagnement social. Les auteurs de cet amendement souhaitent ainsi que les difficultés liées à la mobilité et à la situation familiale de la personne soient prises en considération dans ce cadre.